Ministère
de l'Immigration
et des Communautés
culturelles
Québec

Tests et diplômes pour l'évaluation des connaissances linguistiques en français

Test	Organisme	Qu'est-ce qu'il évalue?	Disponibilité (référence Internet)	Autres caractéristiques
Test d'évaluation du français adapté pour le Québec **TEFaQ**	Chambre de commerce et d'industrie de Paris CCIP	Composé de deux épreuves : a) compréhension orale : 60 questions ; b) expression orale : 2 sujets à traiter	Référence : http://www.fda.ccip.fr/tef/centres (menu déroulant par pays)	• Pour passer ce test, il suffit de s'inscrire auprès du centre agréé TEF. • Aucun diplôme n'est requis. • Il est possible de se présenter plusieurs fois au test. • L'attestation de résultats est remise par le centre agréé dans lequel le test a été passé.
Test de connaissance du français pour le Québec **TCFQ**	Centre international d'études pédagogiques CIEP	Composé de deux épreuves : a) compréhension orale : 30 questions ; b) expression orale : 6 questions	Référence : http://www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx (menu déroulant par pays)	• Pour passer ce test, il suffit de s'inscrire auprès du centre agréé TEF. • Aucun diplôme n'est requis. • Il est possible de se présenter plusieurs fois au test. • L'attestation de résultats est remise par le centre agréé dans lequel le test a été passé. • Parallèlement, les résultats sont communiqués directement par le CIEP au MICC.
Test d'évaluation du français **TEF**	Chambre de commerce et d'industrie de Paris CCIP	Composé de deux séries d'épreuves : a) l'évaluation obligatoire divisée en trois parties indissociables : compréhension écrite, compréhension orale et la partie lexique et structure b) les épreuves facultatives divisée en deux parties indépendantes : épreuves d'expression écrite et orale	Référence : http://www.fda.ccip.fr/tef/centres (menu déroulant par pays)	• Les épreuves obligatoires ne s'appuient que sur la performance du candidat en compréhension et non pas sur sa performance en expression. Pour satisfaire aux exigences de sélection du Québec, le candidat devra se aussi soumettre à l'épreuve facultative d'expression orale. • Le test couvre l'ensemble de l'échelle du *Cadre européen commun de référence* (CECR)[1] et est conçu sans préjuger du niveau du candidat.
Test de connaissance de français **TCF**	Centre international d'études pédagogiques CIEP	Composé de trois épreuves obligatoires et de deux épreuves facultatives : a) les épreuves obligatoires testent la compréhension orale, la maîtrise des structures de la langue et la compréhension écrite;	Référence : http://www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx (menu déroulant par pays)	• Les épreuves obligatoires ne s'appuient que sur la performance du candidat en compréhension et non pas sur sa performance en expression. Pour satisfaire aux exigences de sélection du Québec, le candidat devra se aussi soumettre à l'épreuve facultative d'expression orale.

[1] « Le Cadre européen commun de référence (CECR) fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant la mobilité éducative et professionnelle.» Source : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp

Test	Organisme	Qu'est-ce qu'il évalue?	Disponibilité (référence Internet)	Autres caractéristiques
		b) les épreuves facultatives évaluent l'expression orale et l'expression écrite		• Le test couvre l'ensemble de l'échelle du CECR et est conçu sans préjuger du niveau du candidat.
Diplôme d'études en langue française **DELF**	Centre international d'études pédagogiques CIEP (en partie[2])	Chaque examen DELF : a) comporte une épreuve écrite et une entrevue orale; b) évalue quatre compétences du candidat : la compréhension orale, la production orale, la compréhension d'écrits et la production écrite	Référence : http://www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx (menu déroulant par pays)	• Diplôme accessible moyennant la passation d'un examen. • Pas d'obligation de s'inscrire préalablement à des cours. • Les candidats peuvent s'inscrire à l'examen de leur choix). • Il y a un pour chacun des 4 niveaux inférieurs de l'échelle du CECR (A1 à B2). • La procédure d'attribution du DELF tient aussi compte des compétences linguistiques à l'écrit.
Diplôme approfondi de langue française **DALF**	Centre international d'études pédagogiques CIEP (en partie)	Chaque examen DALF : a) comporte une épreuve écrite et une entrevue orale; b) évalue quatre compétences du candidat: la compréhension orale, la production orale, la compréhension d'écrits et la production écrite	Référence : http://www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx (menu déroulant par pays)	• Diplôme accessible moyennant la passation d'un examen. • Pas d'obligation de s'inscrire préalablement à des cours. • Les candidats peuvent s'inscrire à l'examen de leur choix). • Il y a un pour chacun des 2 niveaux supérieurs de l'échelle du CECR (C1 et C2). • La procédure d'attribution du DALF tient aussi compte des compétences linguistiques à l'écrit.

Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC)
Mai 2010

[2] Diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale.